

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour

Nombre de membres	Séance du mardi 31 mars 2026
<p>Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Date de la convocation : 25 mars 2026</p>	<p>Le trente et un mars deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Adeline MOULIS, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p>Représentées : Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2026 et publication le 15 AVR. 2026	

Délibération n° DE_21_2026

Objet :

Équipement informatique de la bibliothèque municipale – Demande de subventions

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation des bâtiments sont terminés. La nouvelle bibliothèque municipale doit être aménagée. Une demande de subvention pour le mobilier a déjà été effectuée par délibération n° DE-20-2026 du 31 mars 2026.

La salle attenante à l'étage de la Mairie sera également associée à la bibliothèque municipale.

L'acquisition d'un logiciel de gestion du fonds de bibliothèque et de prêt compatible avec celui de la bibliothèque départementale est nécessaire. Un écran mobile permettra l'organisation d'ateliers thématiques avec les écoles et les adhérents de la bibliothèque.

Des devis ont été reçus en Mairie :

- Logiciel SIGV Orphée premier : devis n° DV26-00000938 du 30 mars 2026 de C3rb informatique (*PA de Lioujas, 163 rue de l'Aubrac, 12740 La LOUBIERE*) d'un montant de 2 772.50 € HT, soit 3 147.00 € TTC,
- Ecran mobile 86'' : devis du 20 mars 2026 d'EQUASYS (*32 avenue de la Montagne noire, ZAC du Causse, 81100 CASTRES*) d'un montant de 3 579.90 € HT, soit 4 295.88 € TTC.

La Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (DRAC) et le conseil départemental peuvent aider au financement de ce projet en octroyant de la dotation générale de décentralisation (DGD) et du Fond de développement territorial (FDT). Le Conseil départemental accompagne les communes pour le montage du dossier de demande de subvention.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026
Date de réception de l'AR: 15/04/2026
081-218102614-DE_21_2026-DE
A G E D I

Le conseil ainsi informé

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les devis présentés,
- Considérant qu'il convient d'acquérir un logiciel et un écran mobile pour le bon fonctionnement la nouvelle bibliothèque municipale,
- Considérant que la DRAC et le Conseil départemental peuvent apporter une aide financière pour la réalisation de cette opération.

Et après en avoir délibéré par 15 voix pour

- Sollicite une subvention de dotation générale de décentralisation (DGD) de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de Fond de développement territorial (FDT) du Conseil départemental du Tarn pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale selon le plan de financement suivant :

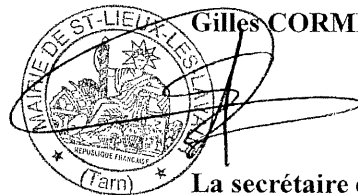
Devis pour l'aménagement informatique de la bibliothèque	Montant HT en €	Montant en %
C3rb informatique	2 772.50	
EQUASYS	3 579.90	
Montant total de l'opération	6 352.40	
PLAN DE FINANCEMENT		
DRAC Occitanie (DGD)	3 176.20	50
Conseil départemental	1 905.72	30
Autofinancement commune	1 270.48	20
Total de l'opération	6352.40	100

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire

Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance

Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

081-218102614-DE_21_2026-DE

A G E D I